

COMMUNE DE JETTE

RAPPORT ANNUEL

**DU COLLEGE DES BOURGMESTRE
ET ECHEVINS**

**PRESENTE EN EXECUTION DE L'ARTICLE 7 DE
L'ORDONNANCE DU
12 JANVIER 2006 SUR LA TRANSPARENCE DES
REMUNERATIONS ET AVANTAGES DES MANDATAIRES
PUBLICS BRUXELLOIS**

ANNEE CIVILE 2017

Le collège des Bourgmestre et Echevins de la commune de Jette

vous présente le rapport annuel de l'année civile 2017 en exécution de l'article 7 de l'ordonnance du 12 janvier 2006 sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois.

Jette, le 27 mars 2018

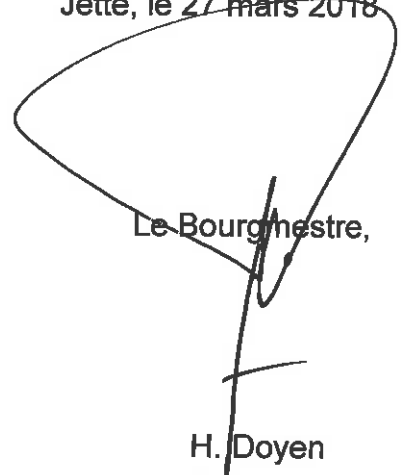
Pour le collège :

Par ordre :
Le Secrétaire communal,



P.-M. Empain

Le Bourgmestre,



H. Doyen

**INVENTAIRE DE TOUS LES MARCHES PUBLICS
CONCLUS PAR L'ADMINISTRATION
COMMUNALE DE JETTE**

Voir annexe

**SERVICE ORDINAIRE ET SERVICE
EXTRAORDINAIRE**

RELEVÉ DES REMUNERATIONS ET AVANTAGES
DE TOUTE NATURE AINSI QUE TOUS LES
FRAIS DE REPRESENTATION OCTROYES
AUX MANDATAIRES PUBLICS

En sa séance du 27/02/2013, le conseil communal a décidé de fixer les rémunérations comme suit :

1. De fixer le montant forfaitaire pour une connexion Internet au domicile des conseillers à 25€ par mois par conseiller;
2. **Jetons de présence des conseillers communaux :**
Le montant du jeton de présence à allouer aux membres du conseil communal qui assistent aux séances du conseil communal ainsi qu'aux séances de la commission unique ou de toute autre commission officielle instituée par le conseil communal, est fixé à 125 € brut.
3. **Rémunération des membres du collège des bourgmestre et échevins :**
Les membres du collège des bourgmestre et échevins sont rémunérés conformément aux dispositions de la nouvelle loi communale.
4. **Outils de travail mis à disposition des mandataires :**
Dans le cadre de l'exercice de leur mandat, les outils de travail suivants peuvent être mis à disposition :
Collège des bourgmestre et échevins : Une voiture de fonction avec chauffeur sera mise à disposition pour l'ensemble des membres du collège des bourgmestre et échevins afin de se déplacer dans le cadre de leur fonction. Les frais d'assurance, d'entretien, de carburant et d'assistance technique sont pris en charge par la commune.
Bourgmestre : Un bureau équipé de matériel informatique et de matériel de bureau (notamment papier, enveloppes avec en-tête « Cabinet du Bourgmestre », cartes de visite), une tablette ou un pc hyper portable avec connexion Internet permanente et les licences y afférentes, un GSM dont la totalité des frais d'utilisation est prise en charge par la commune.
Échevins : Un bureau équipé de matériel informatique et de matériel de bureau (notamment papier, enveloppes avec en-tête « Echevin », cartes de visite), une tablette ou un pc hyper portable avec connexion Internet permanente et les licences y afférentes, une intervention forfaitaire mensuelle de 50 € sur leurs frais de GSM.
Conseillers communaux : Du papier, des enveloppes avec en-tête « Conseiller communal », des cartes de visite, un montant forfaitaire mensuel de 25 € pour une connexion INTERNET au domicile.
5. **Frais de représentation :**
Bourgmestre : 3.000 € par an
Échevin : 1.000 € par an.
Les frais de représentation sont remboursés à posteriori sur présentation d'un justificatif contenant les informations complètes relatives au montant de la dépense et à sa raison d'être.

Peuvent entrer en ligne de compte comme frais de représentation des membres du collège des bourgmestre et échevins dans le sens de l'ordonnance du 12/01/2006 sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois, les dépenses suivantes :

- Les frais de restaurant exposés à l'initiative d'un membre du collège des bourgmestre et échevins pour discuter d'un dossier qui relève de sa compétence ;
- Les frais exposés à l'initiative d'un membre du collège des bourgmestre et échevins pour la remise d'un prix dans le cadre d'une organisation non communale en relation avec sa fonction ;
- Les frais d'achats de fleurs et/ou de cadeaux offerts dans le cadre des relations publiques à l'initiative d'un membre du collège des bourgmestre et échevins et remis dans le cadre d'une organisation non communale en relation avec sa fonction.

Rémunérations annuelles brutes des membres du collège des bourgmestre et échevins pour l'année 2017 :

Hervé DOYEN, Bourgmestre	113.386,25 €
Geoffrey LEPERS, Echevin	85.133,23 €
Bernard VAN NUFFEL, Echevin	85.133,23 €
Benoît GOSSELIN, Echevin	79.012,95 €
Claire VANDEVIVERE, Echevine	85.133,23 €
Paul LEROY, Echevin	85.133,23 €
Brigitte GOORIS, Echevine	85.133,23 €
Nathalie DE SWAEF, Echevine	79.290,38 €
Mounir LAARISSI, Echevin	79.907,15 €

Rémunérations annuelles brutes des conseillers communaux pour l'année 2017 (jetons de présence) :

Josiane De Kock	2.500,00 €
Bernard Lacroix	2.125,00 €
Jean-Louis Pirottin	3.000,00 €
Myriam Vanderzippe	2.750,00 €
Pierre Dewaels	3.875,00 €
Fouad Ahidar	1.625,00 €
Annemie Maes	1.875,00 €
Charles-Henri Dallemagne	2.625,00 €
Jacob Kamuanga	2.375,00 €
Joëlle Electeur	2.625,00 €
Yassine Annhari	2.000,00 €
Steve Hendrick	2.500,00 €
Jeannette Biwa Mpia	1.750,00 €
Valérie Molhant	1.625,00 €
Orhan Aydin	2.250,00 €
Fabienne Kwiat	2.500,00 €
Olivier Corhay	3.000,00 €
Halima Amrani	1.875,00 €

Elise Van der Borst	250,00 € (plus conseillère depuis le 22/02/2017)
Patricia Rodrigues da Costa	2.250,00 €
Sellam El Ktibi	2.250,00 €
Sara Rampelberg	2.000,00 € dont 250 € en régularisation, payés en 2018
Christophe Demol	1.000,00 €
Ghezala Cherifi	2.000,00 €
Soâd Souri	1.000,00 €
Julien Casimir	2.250,00 €
Benjamin Goeders	1.750,00 € dont 125 € en régularisation payés en 2018 (conseiller à partir du 22/02/2017)

Frais de GSM pour les membres du collège des bourgmestre et échevins pour l'année 2017 :

Hervé DOYEN, Bourgmestre	307,79 €
Geoffrey LEPERS, Echevin	600,00 €
Bernard VAN NUFFEL, Echevin	600,00 €
Benoît GOSSELIN, Echevin	600,00 €
Claire VANDEVIVERE, Echevine	600,00 €
Paul LEROY, Echevin	600,00 €
Brigitte GOORIS, Echevine	600,00 €
Nathalie DE SWAEF, Echevine	600,00 €
Mounir LAARISSI, Echevin	600,00 €

Frais de DATA pour les membres du collège des bourgmestre et échevins pour l'année 2017 :

Hervé DOYEN, Bourgmestre	143,30 €
Geoffrey LEPERS, Echevin	717,33 €
Bernard VAN NUFFEL, Echevin	97,64 €
Benoît GOSSELIN, Echevin	97,64 €
Claire VANDEVIVERE, Echevine	110,03 €
Paul LEROY, Echevin	97,64 €
Brigitte GOORIS, Echevine	97,64 €
Nathalie DE SWAEF, Echevine	97,64 €
Mounir LAARISSI, Echevin	97,64 €

Frais internet pour les conseillers communaux pour l'année 2017 :

Josiane De Kock	0,00 €
Bernard Lacroix	300,00 €
Jean-Louis Pirottin	300,00 €
Myriam Vanderzippe	300,00 €
Pierre Dewaels	300,00 €
Fouad Ahidar	300,00 €
Annemie Maes	0,00 €
Charles-Henri Dallemagne	300,00 €
Jacob Kamuanga	300,00 €
Joëlle Electeur	300,00 €
Yassine Annhari	300,00 €
Steve Hendrick	300,00 €
Jeannette Biwa Mpia	300,00 €
Valérie Molhant	300,00 €
Orhan Aydin	300,00 €
Fabienne Kwiat	300,00 €
Olivier Corhay	300,00 €
Halima Amrani	300,00 €
Elise Van der Borst	50,00 €
Patricia Rodrigues da Costa	300,00 €
Sellam El Ktibi	300,00 €
Sara Rempelberg	300,00 €
Christophe Demol	300,00 €
Ghezala Cherifi	300,00 €
Soâd Sourî	300,00 €
Julien Casimir	300,00 €
Benjamin Goeders	250,00 €

PRESENCES EN REUNION

Voir annexe.

LISTE DES VOYAGES

Néant.